



**Fédération des activités postales et des télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

A l'attention de M. Philippe Wahl  
Président de La Poste  
5 rue du Colonel Pierre Avia  
75757 Paris Cedex 15

Paris, le 3 octobre 2023

**Objet : Préavis de grève 13 octobre 2023**

**La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 24 heures pour la journée du vendredi 13 octobre 2023. Celui-ci débutera à 0h et se terminera à 24h00. Pour les services de nuit, ce préavis commencera le jeudi 12 octobre 2023 à 20 heures et finira le samedi 14 octobre 2023 à 7 heures.**

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels, fonctionnaires et contractuels, de La Poste ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Ce préavis est déposé dans le cadre de l'appel intersyndical du 13 octobre contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes.

**La fédération SUD PTT revendique :**

- l'indexation des rémunérations sur l'inflation ;
- l'application de la prime pouvoir d'achat ou prime partage de la valeur à l'ensemble des postier-es, quel que soit leur statut ;
- la création d'un 13<sup>e</sup> mois avec maintien des primes existantes ;
- l'augmentation du complément de rémunération (CDR) de 300€ par mois et mesures de rattrapage pour les années précédentes ;
- le versement des bonus, primes et challenges à leurs montants maximaux, fixes et sans condition de présentéisme ;
- la revalorisation de l'indemnité kilométrique basée sur le barème fiscal et revalorisation de l'indemnité repas.
- la prise en charge de la surcotisation par La Poste pour les postier-es à temps partiel de droit pour neutraliser l'effet sur le niveau de retraites ;
- la revalorisation de la Prime Ultra-Marine ;
- un plan d'investissement ambitieux dans les quartiers populaires et sur l'ensemble du territoire pour rétablir les services publics ;
- la garantie des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites disciplinaires contre nos camarades syndicalistes, le respect de la libre circulation des militant-es syndicaux dans les établissements postaux ;
- la réintégration de l'ensembles des représentant-es syndicaux licencié-es ou révoqué-es ;
- l'arrêt des réorganisations, des suppressions d'emplois, des fermetures de sites et la CDIisation des collègues précaires qui le souhaitent
- le maintien de l'accès en extranet de tous les sites utiles aux démarches des postier-es

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Marie Vairon  
Secrétaire Générale Sud PTT